

# L'ABC du placement — Faire ses premiers pas



## **Autorités canadiennes en valeurs mobilières**

Les autorités provinciales et territoriales en la matière se sont regroupées pour former les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ou ACVM, dont la tâche première consiste à instaurer un processus harmonisé de réglementation des valeurs mobilières dans l'ensemble du pays.

[www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca)



Canadian Securities  
Administrators

Autorités canadiennes  
en valeurs mobilières



Pourquoi les gens consacrent-ils plus de temps à l'achat d'une nouvelle voiture ou à la planification de leurs vacances qu'au placement des économies de toute une vie?

La plupart des gens savent qu'ils devraient jouer un rôle plus actif dans le placement de leur argent, mais ignorent souvent par où commencer.

Les **Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)** ont élaboré ce guide pour vous mettre sur la bonne voie. Les ACVM regroupent les treize autorités en valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire, dont les coordonnées sont indiquées à page 7.

---

## Table des matières

Pourquoi placer son argent?	2
Définir vos objectifs de placement	3
Choisir un conseiller financier	4
Connaître les produits d'investissement	5
Savoir où obtenir de l'aide	7

# Pourquoi placer son argent?

Placer de l'argent signifie simplement le faire fructifier. Pour bon nombre de Canadiens, il est non seulement prudent d'avoir des placements, mais nécessaire.

De plus en plus, il revient à chacun de planifier soi-même sa retraite. Selon Statistique Canada, le pourcentage des salariés qui bénéficient d'un régime de retraite agréé est passé de 44,2 % en 1985 à 38,5 % en 2005<sup>1</sup>. Pour la plupart des Canadiens, l'épargne en vue de la retraite sera probablement l'objectif financier le plus important, et le placement est l'un des rares moyens dont ils disposent pour l'atteindre.

Vous pouvez investir vos économies de diverses façons, par exemple, en les plaçant dans des actions, des obligations, des titres d'organismes de placement collectif ou l'immobilier. Chacun de ces placements comporte des avantages et des inconvénients, qui seront expliqués ci-après.

## **Idées fausses concernant le placement**

Le placement n'est pas un moyen de s'enrichir rapidement ni un jeu de hasard. Le jeu de hasard consiste à risquer son argent dans l'espoir d'en tirer davantage selon l'issue aléatoire du jeu.

L'investisseur averti ne laisse rien au hasard. Il se dote d'un plan d'action et n'engage son argent que lorsqu'il peut raisonnablement s'attendre à réaliser un profit. Certes, il y a toujours des risques et souvent peu de garanties, mais l'investisseur devrait mettre plus que la chance de son côté.

## **Pourquoi est-il important de vous intéresser activement à vos placements?**

Essentiellement, parce qu'il s'agit de votre argent. Qui s'en souciera plus que vous? Quelle que soit la personne à qui vous confiez vos placements, vous seul êtes en mesure de savoir si le choix d'un produit d'investissement vous convient. Et c'est à vous de veiller à ce que vos placements continuent de produire les résultats voulus.

### **Vous trouverez dans les pages qui suivent des conseils qui vous aideront à :**

- définir vos objectifs de placement
- choisir un conseiller financier
- connaître les produits d'investissement
- savoir où obtenir de l'aide

<sup>1</sup> Statistique Canada, 15 octobre 2007. Régimes de pension au Canada et l'Enquête sur la population active.



# Définir vos objectifs de placement

Que signifie l'argent pour vous? Liberté personnelle? Sécurité? Moyen d'acquérir des biens? L'établissement d'un plan pourrait vous aider à atteindre vos objectifs.

## Quel but poursuivez-vous?

Prenez du recul : comment envisagez-vous votre avenir? Fixez vos objectifs financiers en notant par écrit ce que vous souhaitez accomplir et le temps dont vous disposez.

## Par exemple

- Verser un acompte de 25 000 \$ sur le prix d'une maison dans deux ans.
- Consacrer 10 000 \$ aux études de votre enfant dans dix ans.
- Prendre votre retraite dans quinze ans en bénéficiant d'un revenu annuel de 50 000 \$ pendant au moins vingt ans.

## Quel investisseur êtes-vous?

Chaque produit d'investissement a ses propres caractéristiques et certains vous conviendront mieux que d'autres. Il importe de savoir quel genre d'investisseur vous êtes pour choisir plus facilement les placements qui vous conviennent.

## Quel degré de risque êtes-vous prêt à courir?

Votre tolérance au risque est l'élément clé pour déterminer les placements qui vous conviennent. Plus le rendement potentiel d'un placement est élevé, plus le risque est grand. Le placement sans risque à rendement élevé n'existe tout simplement pas. Si vous recherchez un rendement élevé, vous devez prendre les risques qui y sont associés.

Votre tolérance au risque peut dépendre :

- de votre priorité : préserver vos épargnes ou rechercher un rendement élevé
- du temps dont vous disposez avant d'avoir besoin de votre argent

- de votre attitude envers les hauts et les bas des marchés
- de vos dettes
- de vos autres sources de revenus

Pour bien des gens, la question essentielle est de savoir si un placement leur fait passer des nuits blanches.

## Êtes-vous prêt à prendre vous-même vos décisions de placement?

Votre volonté de faire vos propres recherches et choix de placements est un autre facteur important. Combien de temps êtes-vous prêt à consacrer à l'analyse des produits d'investissement et au suivi des marchés? Vous estimez-vous suffisamment informé sur l'investissement et en mesure de mettre à exécution vos décisions?

Si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez consulter un conseiller financier.



## Trouver l'argent pour vos placements

Votre âge, votre situation personnelle et vos ressources financières sont autant de facteurs qui influent sur votre capacité d'atteindre vos objectifs. Les ACVM ont élaboré le *Tableau de ventilation en matière de planification financière* pour vous aider à calculer votre situation financière actuelle et à trouver l'argent nécessaire à la réalisation de vos objectifs.

# Choisir un conseiller financier

Si vous décidez qu'il ne vous convient pas de faire vos placements vous-même, votre décision de placement la plus importante pourrait être la sélection de votre conseiller financier.

## Comment trouver un conseiller financier

Demandez à vos amis, à votre famille, à vos collègues ou à des professionnels de confiance, comme votre comptable ou votre avocat, s'ils peuvent vous recommander un conseiller. Sachez toutefois qu'un conseiller qui convient à une personne pourrait ne pas convenir à une autre.

Vous pouvez également communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire afin d'obtenir le nom des conseillers inscrits dans votre région. L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) peuvent vous donner la liste de leurs membres inscrits. Vous pouvez également contacter l'Association des conseillers en gestion de portefeuille du Canada (ICAC), l'Institut québécois de planification financière (IQPF) ou le Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers (CRSPF) pour plus d'informations.

## Qualités à rechercher

Il peut être bon de rencontrer quelques conseillers financiers avant d'arrêter votre choix. Optez pour un conseiller qui possède les compétences et l'expérience nécessaires, qui est inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire et que vous estimez digne de confiance. Il importe également que vous soyez à l'aise avec lui.

Un bon conseiller cherchera à bien comprendre votre situation financière et vos objectifs, vous expliquera les moyens qu'il prévoit prendre pour vous aider à atteindre vos buts et révisera votre plan avec vous au moins une fois par année.

## Questions à poser

Avant d'engager les services d'un conseiller financier, demandez-lui :

- Quelle formation et quelle expérience professionnelle avez-vous?
- Depuis combien de temps votre entreprise est-elle en affaires?
- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette entreprise?
- Êtes-vous inscrit, ainsi que votre entreprise, auprès d'une autorité en valeurs mobilières?
- Quels produits et services offrez-vous?
- Comment comptez-vous m'aider à atteindre mes objectifs?
- À quelle fréquence allez-vous communiquer avec moi ou me rencontrer?
- Comment êtes-vous rémunéré pour vos services (salaire, commission ou honoraires fixes)?
- Pouvez-vous me fournir des références de clients qui me ressemblent?

Vérifiez auprès de l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire si le conseiller financier est inscrit. Elle pourra également vous indiquer si une personne ou une entreprise a déjà fait l'objet de sanctions.



Le guide des ACVM *Investir avec l'aide d'un conseiller financier* contient de plus amples renseignements sur la marche à suivre pour trouver un conseiller financier qui vous convient et ce à quoi vous devriez vous attendre de la part de votre conseiller.

# Connaître les produits d'investissement

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les façons de placer son argent abondent. Toutefois, il est généralement possible de distinguer les milliers de produits d'investissement selon quatre grandes catégories, appelées « catégories d'actifs ».

## Liquidités et équivalents

Cette catégorie comprend l'argent dans votre compte bancaire et des valeurs assimilables à des liquidités, comme des obligations d'épargne du Canada, des bons du Trésor et des placements sur les marchés monétaires. En règle générale, il s'agit de placements très sûrs vous permettant de disposer rapidement de votre argent, mais offrant un taux de rendement relativement bas par comparaison à d'autres produits d'investissement.

## Titres à revenu fixe

Les obligations et les autres « titres à revenu fixe » sont des placements liés à des créances. Lorsque vous souscrivez une obligation, vous prêtez votre argent à l'État ou à la société qui en est l'émetteur pendant un certain temps. En échange, l'émetteur promet de vous verser de l'intérêt sur votre argent, puis de vous rembourser la « valeur nominale » à l'échéance de l'obligation. La valeur nominale correspond à la valeur de l'obligation à son émission.

Bon nombre de titres à revenu fixe sont assortis d'une garantie, ce qui en fait un placement relativement sûr. Ils offrent généralement un taux de rendement plus intéressant que les placements liquides et équivalents, car ils vous exposent à un risque plus grand en exigeant de votre part un prêt plus long. D'autres titres à revenu fixe, comme les obligations « de pacotille », affichent un taux de rendement beaucoup plus élevé, mais peuvent comporter un risque très grand et n'offrent aucune garantie.

## Titres de participation

Lorsque vous achetez des actions ou des « titres de participation », vous devenez propriétaire d'une fraction d'une société. Vous pouvez ainsi

La brochure *Coup d'oeil sur les produits d'investissement* des ACVM donne de plus amples renseignements sur divers placements de chaque catégorie.

avoir le droit de voter à l'assemblée des actionnaires et de participer aux bénéfices que la société distribue à ses actionnaires. Ces bénéfices s'appellent « dividendes ».

Une action peut vous rapporter de l'argent de deux manières : en s'appréciant et en vous donnant droit à un dividende. Toutefois, rien ne garantit qu'une action prendra de la valeur ou que la société émettrice versera un dividende. La valeur d'une action peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et les fluctuations peuvent être parfois fréquentes et parfois considérables.



## Et les organismes de placement collectif?

Les organismes de placement collectif (OPC), qui regroupent les fonds communs de placement et les sociétés d'investissement à capital variable, sont simplement un regroupement de placements d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Chaque OPC se concentre sur un type de placement, comme des obligations d'État, des actions de grandes sociétés, des actions de certains pays ou une combinaison d'actions et d'obligations. Le degré de risque et le rendement associés à un OPC dépendent des placements qu'il effectue.

Lorsque vous souscrivez des titres d'un OPC, vous mettez votre argent en commun avec celui de nombreux autres investisseurs. Les principaux avantages de l'OPC sont qu'il vous permet d'accéder à un portefeuille de placements à un coût relativement modeste et d'en confier la gestion à un professionnel.

# Connaître les produits d'investissement suite

Par comparaison aux titres à revenu fixe, les actions peuvent générer un rendement relativement élevé, mais vous faire courir un plus grand risque de perdre une partie ou la totalité de votre placement.

## Autres placements

À cette catégorie appartiennent, par exemple, les options, les contrats à terme boursiers, les devises étrangères, les fonds de couverture, l'or et l'immobilier. Ils sont parmi les types de placements les plus complexes. C'est pourquoi ils comportent généralement un risque supérieur à la moyenne en échange d'un rendement potentiel supérieur à la moyenne. Ces placements conviennent habituellement aux investisseurs avertis qui peuvent se permettre d'assumer un grand risque.

## Trouver le juste équilibre

Chaque produit d'investissement a ses hauts et ses bas. Chacun réagit différemment aux événements mondiaux, aux facteurs économiques comme l'évolution des taux d'intérêt, et aux perspectives commerciales. Ainsi, lorsqu'un placement est à la baisse, un autre peut être à la hausse.

En combinant plusieurs types de placement, vous atténuez les contrecoups des placements moins performants sur votre portefeuille tout en profitant du potentiel de rendement des autres. C'est ce qu'on appelle la « diversification », c'est-à-dire la bonne vieille technique consistant à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

D'abord, vous devez choisir votre combinaison d'actifs. Pour trouver le juste équilibre, vous tiendrez compte de vos objectifs, du temps dont vous disposez avant d'avoir besoin de votre argent et de votre tolérance au risque. Ensuite, vous devez sélectionner des placements précis dans chaque catégorie d'actifs. Si vous ne vous estimez pas prêt à prendre seul ces décisions, vous pourriez consulter un conseiller financier.

La fiche des ACVM *Lorsque votre courtier vous appelle, prenez des notes!* peut vous être utile pour inscrire tous les détails de vos conversations téléphoniques et rencontres avec votre conseiller financier et les recommandations qu'il peut vous faire.

## Soyez un investisseur averti

Un bon moyen de vous aider à protéger votre argent : soyez informé! Que vous consultiez un conseiller financier ou que vous placiez votre argent vous-même, posez les questions suivantes avant d'investir :

- Comment le placement produira-t-il un rendement? Génère-t-il des dividendes ou des intérêts? Sa valeur est-elle susceptible d'augmenter? Dans l'affirmative, de quels facteurs dépend l'augmentation de sa valeur?
- Quels sont les frais liés à l'achat, à la possession et à la vente du placement? Avez-vous une pénalité ou des frais à payer si vous devez vendre le placement rapidement ou avant sa date d'échéance?
- Quels sont les risques associés au placement? Est-il possible de perdre une partie ou la totalité de votre placement? En général, plus le rendement escompté est élevé, plus le risque est grand.
- Serait-il facile de vendre le placement si vous aviez besoin de votre argent rapidement?
- Le placement correspond-t-il à vos objectifs et à votre tolérance au risque?

**N'investissez jamais dans un placement que vous ne comprenez pas parfaitement. Ne vous hâtez pas à prendre vos décisions de placement et ne signez jamais des documents sans les avoir lus attentivement.**

# Savoir où obtenir de l'aide

Les autorités en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers du Canada et les conseillers qui vendent et gèrent les titres négociés sur ces marchés. Elles ont pour mission de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses tout en favorisant l'équité et l'efficacité des marchés financiers.

Vous trouverez dans nos brochures gratuites de l'information objective sur l'investissement et le fonctionnement de certains produits. Vous pouvez vous les procurer sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca), ou auprès de l'une des autorités en valeurs mobilières indiquées ci-dessous.

**Tableau de ventilation en matière de planification financière**

**Coup d'oeil sur les produits d'investissement**

**Investir avec l'aide d'un conseiller financier**

**Lorsque votre courtier vous appelle, prenez des notes!**

**Fonds communs de placement – Bien s'informer**

**Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries**

**Membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières** [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca)

## **Alberta Securities Commission**

[www.albertasecurities.com](http://www.albertasecurities.com)

(403) 297-6454  
1-877-355-4488

## **Autorité des marchés financiers (Québec)**

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

(418) 525-0337  
(514) 395-0337  
1-877-525-0337

## **British Columbia Securities Commission**

[www.investright.org](http://www.investright.org)

(604) 899-6854 ou  
1-800-373-6393 (C.-B. et Alb. seulement)

## **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario**

[www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca)

(416) 593-8314  
1-877-785-1555

## **Commission des valeurs mobilières du Manitoba**

[www.msc.gov.mb.ca](http://www.msc.gov.mb.ca)

(204) 945-2548 ou  
1-800-655-5244 (Manitoba seulement)

## **Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick**

[www.nbsc-cvmnb.ca](http://www.nbsc-cvmnb.ca)

(506) 658-3060  
1-866-933-2222 (N.-B. seulement)

## **Financial Services Regulation Division, Terre-Neuve-et-Labrador**

[www.gs.gov.nl.ca](http://www.gs.gov.nl.ca)  
(709) 729-4189

## **Nova Scotia Securities Commission**

[www.gov.ns.ca/nssc](http://www.gov.ns.ca/nssc)  
(902) 424-7768

## **Office of the Attorney General, Île-du-Prince-Édouard**

[www.gov.pe.ca/securities](http://www.gov.pe.ca/securities)  
(902) 368-4550

## **Registraire des valeurs mobilières, Nunavut**

(867) 975-6587

## **Registraire des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest**

[www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry](http://www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry)  
(867) 920-3318

## **Registraire des valeurs mobilières, Yukon**

[www.community.gov.yk.ca/corp/secureinvest.html](http://www.community.gov.yk.ca/corp/secureinvest.html)  
(867) 667-5225

## **Saskatchewan Financial Services Commission**

[www.sfsc.gov.sk.ca](http://www.sfsc.gov.sk.ca)  
(306) 787-5645